PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

Le lundi 10 mars 2025 à 18h30, sur convocation régulière du Maire en date du mardi 4 mars 2025, le Conseil Municipal de Grand-Charmont s'est réuni salle Kauffmann, rue du Pâquis, sous la présidence de Madame Aurélie DZIERZYNSKI, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Membres présents : 20 (de 18h30 à 18h38) ; 21 (à partir de 18h38)
Membres absents excusés et représentés : 6
Membres absents excusés et non représentés : 0
Membres absents non excusés : 3 (de 18h30 à 18h38) ; 2 (à partir de 18h38)
Votants : 26 (de 18h30 à 18h38) ; 27 (à partir de 18h38)

Membres présents :
MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Christophe CHARLES, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Marie Andrée WACOGNE, Pierre CHARITÉ, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Jacinthe NUNHOLD, Christian DRIANO (à partir de 18h38), Laurent VIEILLE, Yasmina TABECHE.

Membres absents excusés et représentés :
Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à Mme Nadia LAKHDER
Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Robert GRILLON
Mme Séverine COENART donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ
M. Ismaël BOUDJEKADA donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD
M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à Mme Marie Andrée WACOGNE
Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. David LOYSEAU

Membres absents non excusés :
M. Christian DRIANO (de 18h30 à 18h38)
M. Saïd NOUNA
Mme Pascale BABEAUD

Monsieur David LOYSEAU est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2025

AFFAIRES GENERALES

2. Prolongation de la mission de conseil en énergie partagé

FINANCES

3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2024
5. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024
6. Débat d'Orientations Budgétaires 2025
7. Garantie d'emprunt NEOLIA - Construction de 3 logements rue Salvador Dali

RESSOURCES HUMAINES

8. Modification du tableau des effectifs

AMENAGEMENT / URBANISME / TRAVAUX

9. Prolongation de portage EPF - Avenant n°2 à la convention opérationnelle relative à l'opération n°459
10. Cession de la maison du puits

COHESION SOCIALE

11. Dotation Politique de la Ville (DPV) - Approbation de la programmation 2025
12. Contrat de Ville Unique (CVU) - Approbation de la programmation 2025

Madame le Maire propose d'ouvrir la séance.

SECTION FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2025

Madame le Maire :

Demande de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 24 février 2025.

À la majorité, après en avoir délibéré par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M. Laurent VIEILLE), le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2025.

2. Prolongation de la mission de conseil en énergie partagé

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie territorial et de la transition écologique, Pays de Montbéliard Agglomération propose à ses communes membres, depuis avril 2010, un service de Conseil en énergie partagé dont le principe est la mise à disposition des communes d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP »

Les missions sont notamment :

- La gestion comptable des fluides à l'aide de bilans annuels et le suivi par tableaux de bord ;
- L'optimisation des contrats de fourniture d'énergie ;
- Le suivi des marchés du groupement régional Bourgogne Franche-Comté pour la fourniture d'énergie ;
- Le diagnostic avec préconisations de travaux ou d'interventions techniques ;
- L'assistance technique et administrative lors des projets de rénovation ou de construction ;
- L'accompagnement dans les actions réglementaires à mettre en œuvre ;
- La sensibilisation des élus, techniciens et usagers des bâtiments communaux.

Depuis 2019, un second conseiller est déployé par le Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs (SYDED) à destination des 54 communes de moins de 2 000 habitants de PMA, représentant une population de 35 000 habitants.

De plus, le CEP actuel de PMA continue d'apporter son expertise à 15 communes de plus de 2 000 habitants de PMA constituant une population de 57 000 habitants, et se charge également de la gestion énergétique du patrimoine propre de la Communauté d'agglomération tout en apportant son expertise technique aux projets qui y sont menés et sa contribution au Plan Climat-Air-Énergie territorial.

Seules les villes de Montbéliard, Audincourt et Valentigney, disposant de cette compétence en interne, ne bénéficient pas de ce service.

Malgré l'arrêt des financements des partenaires publics en 2019, le Bureau Communautaire avait acté en 2022 de maintenir la participation financière des communes à 0,22 € par habitant et par an.

Dans le cadre de la prolongation du service, le Bureau Communautaire du 12 décembre 2024 a décidé de revaloriser cette participation financière à 0,24 € par habitant et par an afin de tenir compte de l'inflation des années 2022 et 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M. Christian DRIANO), décide :

- **De reconduire l'adhésion de la Commune de Grand-Charmont à la mission « Conseil en énergie partagé » pour une durée de trois ans du 1er mai 2025 au 30 avril 2028, pour un montant de 0,24 € par habitant et par an ;**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe, ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier.**

3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°405/2024 du conseil municipal du 9 avril 2024 portant adoption du budget primitif pour 2024 ;

Vu la délibération n°415/2024 du conseil municipal du 16 juillet 2024 portant adoption de la décision budgétaire modificative n°1 du budget primitif 2024 de la ville ;

Vu la décision n°23/2024 du 30 septembre 2024 portant adoption de la décision budgétaire modificative n°2 du budget primitif 2024 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits) ;

Vu la décision n°36/2024 du 15 novembre 2024 portant adoption de la décision budgétaire modificative n°3 du budget primitif 2024 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits) ;

Vu la délibération n°451/2024 du conseil municipal du 20 décembre 2024 portant adoption de la décision budgétaire modificative n°4 du budget primitif 2024 de la ville ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Grand-Charmont ;

Vu le CFU relatif à l'exercice budgétaire 2024 de la commune de Grand-Charmont ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 7 mars 2025 ;

Considérant l'engagement de la collectivité pour l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Robert GRILLON, Adjoint aux finances, président ad'hoc désigné pour la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 316 700,00 €	6 818 700,00 €	10 135 400,00 €
	Recettes réalisées	**1 414 098,34 €**	**6 267 066,92 €**	**7 681 165,26 €**
	Restes à réaliser	**419 738,75 €**		**419 738,75 €**
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 316 700,00 €	6 688 000,00 €	10 004 700,00 €
	Dépenses réalisées	**1 968 569,50 €**	**5 147 904,04 €**	**7 116 473,54 €**
	Restes à réaliser	**447 584,04 €**		**447 584,04 €**
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 554 471,16 €	1 119 162,88 €	564 691,72 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 651 946,03 €	637 085, 49 €	- 14 860,54 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 1 206 417,19 €	1 756 248,37 €	549 831,18 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 27 845,29 €		- 27 845,29 €
Résultat cumulé	**Excédent/déficit**	**- 1 234 262,48 €**	1 756 248,37 €	521 985,89 €

M. GRILLON :

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce compte financier unique que je viens de vous présenter et que vous avez pu avoir dans le rapport avec le détail ligne à ligne ? Là, c'est la vision synthétique. Je suis content de vous avoir présenté un compte financier positif, excédentaire au global de 521 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS (Mme Jacinthe NUNHOLD, M. Ismaël BOUDJEKADA, M. Christian DRIANO, M. Laurent VIEILLE, Mme Yasmina TABECHE), Madame le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le CFU de l'exercice budgétaire 2024 de la commune de Grand-Charmont ;

- DONNE pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Après avoir examiné et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) 2024, le conseil municipal se doit de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2024.
Pour mémoire, rappel des résultats comptables de l'exercice budgétaire 2024 :

Section de fonctionnement	
Excédent de fonctionnement 2024	1 119 162,88 €
Excédent de résultats antérieurs reportés 2023	637 085,49 €
RESULTAT A AFFECTER	**1 756 248,37 €**
Section d'investissement	
Déficit d'investissement 2024	- 554 471,16 €
Déficit d'investissement reporté 2023	- 651 946,03 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024 (déficit) D001	**- 1 206 417,19 €**
Solde des restes à réaliser 2024 (déficit)	- 27 845,29 €
BESOIN DE FINANCEMENT	**- 1 234 262,48 €**

Vu l'avis de la commission finances en date du 7 mars 2025, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2024 de la manière suivante :

1 - **Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 234 262,48 € (compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé)**

2 - **Affectation complémentaire au financement de la section d'investissement à hauteur de 0,00 € (compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé)**

3 - Solde disponible affecté au financement de la section de fonctionnement à hauteur de 521 985,89 € (ligne R002 - Excédent de fonctionnement reporté)

M. GRILLON :
Je vous propose d'approuver cette affectation.

Madame le Maire :
Avez des remarques ? Je vous propose donc de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS (Mme Jacinthe NUNHOLD, M. Ismaël BOUDJEKADA, M. Christian DRIANO, M. Laurent VIEILLE, Mme Yasmina TABECHE), approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2024.

5. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2. 000 habitants et par des établissements publics doit donner lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante, qui sera annexée au compte administratif. Dès lors, en application de ce dispositif législatif, le conseil municipal de la commune de Grand-Charmont est appelé à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières.

Vu l'avis de la commission finances en date du 7 mars 2025, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le bilan des opérations immobilières réalisées en 2024.

Madame le Maire :
Je vous propose donc de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (Mme Jacinthe NUNHOLD, M. Ismaël BOUDJEKADA, M. Laurent VIEILLE, Mme Yasmina TABECHE), approuve le bilan des opérations immobilières réalisées en 2024 et joint en annexe à la présente délibération.

6. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025

M. GRILLON :
J'ai terminé de vous présenter le rapport des orientations budgétaires 2025, y-a-t-il des questions ?

M. DRIANO :
Je ne vais pas commencer par la fin, ça serait trop long, et je n'ai pas les compétences. Je voudrais revenir à votre intervention du début, qui aborde la situation d'aujourd'hui avec des menaces considérables, très graves sur l'évolution de, je ne veux pas dire la paix dans le monde, mais le monde se prépare à la guerre. Et le président de la République lui-même, dans son intervention à la télévision récemment, il y a quelques jours, annonce quand même clairement que le budget de l'armée sera considérablement augmenté. Puisque d'ailleurs les autres pays d'Europe se préparent, certains comme les Polonais l'ont fait pour atteindre des sommets impensables, c'est dire tout ce qui va partir dans les budgets militaires, budget de l'armée, budget de l'État en fait, le matériel militaire, c'est du matériel qui est privé. L'avion, les rafales, c'est quand même les intérêts privés qui sont investis dans ce domaine-là, parce que ça rapporte.

Et donc les périodes de guerre ne sont jamais perdues pour tout le monde. En particulier par les marchands d'armes. Pourquoi mourir pour la patrie ? C'est ce que disait Anatole France mais on meurt pour les marchands d'armes. Je ne suis pas visionnaire, je suis comme tout le monde, je vois les choses comme elles sont présentées aux informations. Le maître des horloges semble être américain. Donald Trump et ceux qui sont les commentateurs spécialisés du personnage ne savent pas ce qu'il va faire demain, ni même ce qu'il va dire car il est capable de faire tout et son contraire. La grosse incertitude quand même plane sur l'économie. Pour descendre sur l'économie municipale, vous imaginez que ce qui va se passer en haut, et dans ces périodes là, ce sont toujours les pauvres qui vont payer. C'est la loi du système.
Après, décliner un budget, je vous laisse le faire, mais cette incertitude de l'évolution de la société peut vous amener de façon contrainte, pas délibérée, il faudra prendre des mesures qui seront impopulaires, il faudra faire des choix et ça sera les plus pauvres qui comme toujours..
Donc voilà, je voulais vous dire ça, ce qui va se passer dans les temps qui viennent, ça va conditionner ce que les habitants vont devoir subir, car ce sont des contraintes si toutes les choses restent égales. Je suis d'un naturel optimiste alors je pense que la note n'est pas tout à fait payée, les choses peuvent s'inverser on verra bien. Voilà ce que je voulais dire, tout modestement et tout simplement sur la présentation de la situation dont vous avez fait état. C'est tout.

Madame le Maire :
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pour rajouter un point à ce que vous disiez Monsieur DRIANO, on peut faire une analyse géopolitique de la situation effectivement. De toute façon, par ruissellement, comme disaient les collègues, on va de toute façon « trinquer » un moment ou un autre. Nous, dans les perspectives, c'est ce que l'on disait lors du dernier conseil municipal, on peut voir aujourd'hui des perspectives à 2025 mais au-delà c'est un peu nébuleux. Aujourd'hui on peut indiquer factuellement, voilà, ce qu'on vous a présenté aujourd'hui, c'est ce sur quoi je ne veux pas dire qu'on ne peut être sûr, mais en tout cas on a un peu plus d'éléments probants, on croise les doigts pour ce qu'on envisage en 2025 reste ainsi en effet. Demain on peut basculer sur d'autres décisions impopulaires, on en a conscience aussi, les responsabilités, on saura les pointer. Nos perspectives, elles sont figées, on souhaite conduire ces perspectives ainsi. Ça peut vite basculer en effet. On est relativement prudent en effet. Le deuxième point, c'est une analyse personnelle, on a déjà dit en 2020 que le pays était en guerre, 2024, 2025, on se doutait bien qu'on allait réentendre encore une fois que la France est en guerre, qu'est ce qui s'est passé et qu'est ce qu'il y a eu comme réflexe ? C'est que, en général, la population a plutôt choisi l'épargne. L'épargne est visée. Effectivement à un moment donné, il y a aussi une communication qui est savamment étudiée. Aujourd'hui, ce n'est pas qu'un effet d'annonce, je n'en doute pas, seulement il y aura un réflexe de la population de se mettre en sécurité et on sait ce que ça a fait la dernière fois. Donc à un moment donné, il faudra bien trouver les finances chez toutes les personnes qui ont effectivement épargné. Chez nous, ça va être très certainement ponctionné, je suis très convaincue de ça aussi.

M. LOYSEAU :
Quand on voit le DOB, il y a cette idée de modestie qu'on a dans un budget, le coté il n'y a pas la folie des grandeurs, il y a des petites choses mais on n'est quand même pas tétanisé. Réfléchir à moyen terme c'est difficile effectivement quand on voit la politique, on a envie de regarder au jour le jour et on a l'impression d'enchainer les galères durant le mandat, on n'a pas eu beaucoup de choses faciles à gérer. Ce qui est chouette c'est qu'on arrive à ne pas être tétanisé. J'ai vu à midi les enfants qui mangeaient à la ferme Kauffmann. Ça a été fait ! Qui l'u cru ? Ça nous a fait plaisir, les enfants ont pu quitter la vieille restauration qu'ils avaient, ils ont quelque chose maintenant adapté à leur besoin.

Quand on a fait la commission vie associative, on a pu répondre aussi aux demandes des associations pour que les gens, les Charmontais qui sont actifs, qui font des choses, puissent continuer de les faire. Ils continuent de monter des projets avec les enfants, pour les anciens, pour les ados. C'est aussi quelque chose d'important dans la vie municipale. On a parlé des difficultés qu'on avait par rapport à l'école Jeanney. Il y a aussi des belles choses qui en sont sorties : il y a des portes neuves, une vidéo surveillance qui fonctionne… Ce n'est pas le contexte national qui est morose et qui pousse à épargner qui nous tétanise, nous on arrive à aller de l'avant, on arrive à mettre des choses en place et on arrive à construire par rapport à ce qu'on a pu faire les dernières années. C'est chouette de garder cette perspective à moyen terme.

Madame le Maire :

Et moi je voudrais quand même rajouter une chose, c'est à dire que là quelque part on se laisse un petit peu polluer par ce contexte national et international. De façon très pragmatique, pour revenir sur la situation financière de la commune moi quand je pose la question avez-vous des remarques, j'attends autre chose aussi. C'est-à-dire de là où on est parti, et de là où nous en sommes aujourd'hui. C'est quand même remarquable la gestion qui a été opérée pour remonter la situation financière. Les graphiques sont assez parlants. Il y a eu une présentation certes assez complexe et assez longue à entendre mais les graphiques parlent d'eux même. Les courbes sont en hausse. Il y a une gestion financière quand même exemplaire, un travail derrière qu'il faut saluer. Et j'attends quand même de façon collective, peu importe les clivages politiques ou autres, qu'au moins ce travail soit salué par l'ensemble de la municipalité. Aujourd'hui, c'est ça que j'ai envie de dire. Et c'est aussi ça que j'attendais, voilà. Moi je le fais à titre personnel et au nom de la municipalité, en tout cas des membres de la majorité, je salue le travail des équipes, du DGS, du service comptabilité, des élus en poste aussi qui ont travaillé pour respecter cette ligne politique que nous avons voulu mettre en place et j'estime que c'est une réussite et qu'on n'a pas à rougir des résultats qu'on voit là et du DOB qu'on est entrain de vous présenter ce soir. Donc merci beaucoup à tous ceux qui ont travaillé autour de ça et qui aujourd'hui nous laissent entrevoir une lueur, une bouffée d'oxygène pour dire peut-être qu'on pourra faire effectivement des projets si maintenant un contexte international vient pas nous interférer mais après ce n'est plus de notre responsabilité. Il y a eu une bonne gestion, ça a été fait et là moi je tiens à le saluer. Voilà en tout cas la remarque que je voulais partager avec vous ce soir.

M. CHARLES :

C'est une gestion en bon père de famille, mais pas au sens péjoratif du terme. Il a y a quand même eu des investissements qui seront bénéfiques à la population de Grand-Charmont pour l'avenir et ça c'est très important. Il n'y a pas eu de hausses d'impôts depuis le début du mandat, des taxes foncières, il n'y en aura pas non plus cette année, c'est ça qu'il faut retenir aussi sur ce budget, sur ce travail collectif qui a été donné. Donc félicitations effectivement à tous ceux qui ont participé à ce challenge.

M. DRIANO :

Petite remarque, il y a une majorité, il y a une opposition, vous êtes dans les meubles, nous on n'y est pas.

Madame le Maire :

Pourquoi vous n'y êtes pas ?

M. DRIANO :

Je vais vous le dire autrement, je suis dans l'opposition.

Madame le Maire :
Ça n'empêche pas, qu'à un moment donné, collectivement, vous puissiez au moins avoir cette présence d'esprit, je pense, d'analyser ça, de saluer le travail qui a été fait, ne serait-ce que pour les techniciens. Je veux bien entendre le contexte politique international mais ici il y a eu un travail remarquable qui a été fait, je l'entends. Il faut aussi le saluer, opposition ou pas opposition.

M. DRIANO :
Que vous soyez satisfait de votre travail.

Madame le Maire :
En tout cas ce n'est pas le mien.

M. DRIANO :
Que vous vouliez saluer ceux qui ont contribué, votre majorité et tous les salariés qui font leur travail…Je n'en doute pas que vous ayez une certaine satisfaction. Moi je vous dis, je suis dans l'opposition. Bêtement, je demande plusieurs fois quelles sont les prévisions des dates des prochains conseils municipaux…

Madame le Maire :
Monsieur DRIANO, nous sommes sur les finances.

M. DRIANO :
Laissez-moi terminer.

Madame le Maire :
Je n'ai pas d'ordre à recevoir, on est sur les finances, restons sur ce débat.

M. DRIANO :
Une question aussi simple que ça qui vous est posée par un élu, dans l'opposition, Madame, je n'arrive pas à le savoir.

Madame le Maire :
Est-ce que ça apporte un débat supplémentaire sur les finances ?

M. DRIANO :
Je n'arrive pas, Madame, à le savoir.

Madame le Maire :
J'entends, est-ce que ça apporte un débat supplémentaire sur les finances ?

M. DRIANO :
Si vous entendez c'est bien.

Madame le Maire :
J'entends juste que c'est une remarque pour une remarque. Si c'est uniquement ça, on n'est pas dans une cour d'école.

M. DRIANO :
Madame le maire, je ne suis pas un gamin de 6 semaines.

Madame le Maire :
Moi non plus. Voilà, donc on arrête le débat là, moi je vous demande juste s'il y a d'autres remarques ?

M. DRIANO :
J'ai fait deux mandats de conseiller municipal à la mairie de Montbéliard, et j'en ai fait deux ici, alors les leçons, vous vous les gardez, si vous voulez aller sur ce terrain-là, moi j'y serai aussi. Mais je ne vous manque pas de respect, reconnaissez-le, alors ne me faites pas la leçon quand je vous demande des dates prévisionnelles de conseil municipal, je constate que c'est difficile de les avoir.

Madame le Maire :
Ça été fait, les autres membres de l'opposition ont posé la question la dernière fois donc on a répondu lors du dernier conseil municipal.

M. DRIANO :
J'y étais oui.

Madame le Maire :
On a entendu la demande, c'est marqué dans le PV que vous avez aujourd'hui validé. Donc, c'est noté, aujourd'hui on est sur un sujet qui est le débat d'orientations budgétaires. J'estime que la question sur le conseil municipal et les dates, c'est sur un autre moment, on en a pris acte, donc avez-vous des questions, des remarques constructives sur les orientations budgétaires ? Moi j'ai une remarque à faire c'est que malgré tout aujourd'hui on peut nous taxer d'avoir eu des mauvaises gestions à droite ou à gauche, ok on peut l'entendre, seulement quand les faits sont là, les chiffres sont là et que les finances sont là, j'estime qu'à un moment donné, opposition ou pas opposition, on peut saluer ce travail là. Ce n'est pas nous qui travaillons derrière, nous on a une ligne politique, ceux qui font le vrai boulot, c'est les agents en mairie. Voilà, au moins un minimum pour ça.

M. DRIANO :
La gestion des orientations budgétaires, Madame, c'est vous. Les employés font le travail qu'on leur demande de faire.

Madame le Maire :
Est-ce que vous avez les compétences ?

M. DRIANO :
Moi je ne suis pas venu ici pour applaudir vos orientations budgétaires, désolé je ne suis pas là pour ça, vous l'entendez, si ça ne vous va pas ben tant pis pour vous.

Madame le Maire :
Donc le débat est clos, est ce qu'il y a d'autres remarques sur ce débat d'orientations budgétaires ? Je vous propose donc de passer au vote.

M. GRILLON :
On vote pour prendre acte que le débat a bien eu lieu, c'est la loi qui l'exige.

Mme TABECHE :
Effectivement il y a eu débat, mais on vote pour quoi ?

M. GRILLON :
Oui, donc le vote c'est pour formaliser que le débat a bien eu lieu. Donc tout le monde est d'accord ?

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2312-1, D.2312-3 et L.5217-10-4 ;

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires transmis à chaque membre du conseil municipal ;

VU l'avis de la commission Finances réunie le 7 mars 2025 ;

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget ;

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires 2025 a eu lieu sur la base du rapport joint en annexe ;**
- **DIT que le rapport d'orientations budgétaires sera transmis au Président de Pays de Montbéliard Agglomération dans un délai de quinze jours et sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville dans les quinze jours suivants la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;**
- **DEMANDE au Maire de préparer le budget 2025 selon les orientations ainsi définies ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.**

M. DRIANO :
Vous voyez madame le maire, qu'il y a des votes à l'unanimité.

Madame le Maire :
Elle est gentille celle-là, je la prends à bras ouvert.

M. DRIANO :
Gardons le positif de cette soirée.

Madame le Maire :
Mais bien sûr, en plus il y a des années de conseil derrière donc on va être d'accord, on a une expérience.

7. Garantie d'emprunt NEOLIA - Construction de 3 logements rue Salvador Dali

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 168050 joint en annexe signé entre : NEOLIA ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

VU l'avis de la commission Finances réunie le 7 mars 2025 ;

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE GRAND CHARMONT accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 530 860,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 168050 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 159 258,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

M. VIEILLE :
Ou se trouve la rue Salvador Dali ? Je n'ai pas réussi du tout à voir.

M. DALON :
C'est bien à la Zac du Grand Bannot, c'est tout en bas.

M. VIEILLE :
Merci.

Madame le Maire :
Monsieur DRIANO ?

M. DRIANO :
Je ne suis pas d'accord pour que les fonds publics apportent une garantie sur des décisions dont ils ne sont pas responsables. Je le dis depuis que je suis au conseil, auquel vous ne participiez pas, mais ce n'est pas grave.

Madame le Maire :
L'expérience, c'est très patriarcal comme positionnement. On va passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 22 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Laurent VIEILLE) et 4 ABSTENTIONS (Mme Jacinthe NUNHOLD, M. Ismaël BOUDJEKADA, M. Christian DRIANO, Mme Yasmina TABECHE), approuve la garantie d'emprunt visée ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

8. Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.313-1, L.332-8, L.542-2 et L.542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et/ou promotions internes ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture et à la fermeture des postes suivants dans le cadre des promotions internes, avancements de grades et réussite à concours pour l'année 2025 :

	Créations de postes			Suppressions de postes		
Date d'effet	Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Grade	Temps de travail	Nombre de postes
01/04/2025	**Ingénieur territorial**	**35 h**	**1**	Technicien principal 1ère classe	35 h	1
01/06/2025	**Adjoint technique principal 1ère classe**	**35 h**	**1**	Adjoint technique principal 2ème classe	35 h	1
01/06/2025	**Adjoint administratif principal 2ème classe**	**35 h**	**1**	Adjoint administratif	35 h	1
01/09/2025	**Adjoint d'animation principal 2ème classe**	**35 h**	**1**	Adjoint d'animation	35 h	1

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié :

Date d'effet	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
01/04/2025	**Ingénieur territorial**	0	**1**
	Technicien Principal 1ère classe	2	**1**
01/06/2025	**Adjoint technique principal 1ère classe**	12	**13**
	Adjoint technique principal 2ème classe	6	**5**
	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	**2**
	Adjoint administratif	7	**6**
01/09/2025	**Adjoint d'animation principal 2ème classe**	1	**2**
	Adjoint d'animation	4	**3**

M. DALON :

Vous avez le tableau des changements, je vous demande si vous êtes d'accord ?

Madame le Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. DRIANO :

J'ai une remarque, en fait c'est un glissement ?

M. DALON :

Oui ce sont des promotions internes.

M. DRIANO :

Si je fais l'addition, je vois qu'il y a 33 personnes à l'effectif.

M. DALON :
Oui mais c'est 33 personnes dans les cadres d'emplois des modifications. Parce qu'on n'est pas 33 personnes aux effectifs de la mairie.

M. DRIANO :
On est combien s'il vous plait ?

M. DALON :
Entre 70 et 80 en permanent, il y a des emplois qui ne sont pas à temps plein.

Madame le Maire :
Je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (Mme Jacinthe NUNHOLD, M. Ismaël BOUDJEKADA, M. Laurent VIEILLE, Mme Yasmina TABECHE), approuve la modification du tableau des effectifs telles que présentée ci-dessus.

AMENAGEMENT / URBANISME / TRAVAUX

9. Prolongation de portage EPF - Avenant n°2 à la convention opérationnelle relative à l'opération n°459

Par délibération n°506/2018 en date du 29 mai 2018, le conseil municipal a autorisé la signature avec l'Établissement Public Foncier (EPF) du Doubs d'une convention opérationnelle (opération n°459 - Entrée de Ville et aménagement rue du stade) concernant le portage financier des acquisitions foncières rendues nécessaires dans le cadre des travaux de requalification et de sécurisation de la rue du stade et du Transport à Haut Niveau de Services (THNS).

Conformément au règlement intérieur de l'EPF, la durée initiale de portage est fixée à 4 ans. A l'issue des 4 premières années, elle est renouvelable 3 fois par tranche de 2 ans, soit prolongée à 6, 8 puis à 10 ans. Enfin, une prolongation à 14 ans peut être envisagée sous la condition que la collectivité rembourse le montant par quart les 4 dernières années.

La durée de portage en vigueur de cette opération avant le présent avenant n°2 a été fixée à 6 ans :

Date de signature de la convention :	12/07/2018
Date de première acquisition :	13/06/2019
Durée de portage :	72 mois (soit 6 ans)
Date de fin de portage de l'opération :	13/06/2025

La date de début de portage est égale à la date de 1ère acquisition.

Ainsi, la date de fin de portage de l'opération arrivant à échéance le 13 juin prochain, il est donc proposé de la prolonger pour une deuxième période supplémentaire de 2 ans, soit jusqu'au 13/06/2027.

La nouvelle durée de portage en vigueur après la signature du présent avenant n°2 sera donc fixée à 8 ans :

Date de signature de la convention :	12/07/2018
Date de première acquisition :	13/06/2019
Durée de portage :	**96 mois (soit 8 ans)**
Date de fin de portage de l'opération :	**13/06/2027**

Les autres dispositions de la convention opérationnelle initiale et de ses éventuels avenants et annexes demeurent applicables, notamment :

- L'obligation de rachat par la collectivité ou la garantie de rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur ;
- Le règlement à l'EPF des frais de portage et du prix de rétrocession relatifs à l'opération, selon les modalités indiquées dans le règlement intérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle avec l'EPF concernant l'opération n°459 - Entrée de Ville et aménagement rue du stade - afin de fixer la nouvelle durée du portage à 96 mois (8 ans), soit jusqu'au 13 juin 2027.

Madame le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ? Je vous propose donc de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M. Christian DRIANO), approuve les propositions visées ci-dessus.

10. Cession de la « maison du puits »

Par délibérations en date des 18 octobre et 13 décembre 1996, le conseil municipal de la Ville de Grand-Charmont approuvait l'acquisition de l'ensemble immobilier sis au 5 rue de Sochaux sur la parcelle cadastrée section AA n° 137 d'une contenance de six ares quatre-vingt-un centiares (6a81ca). Cette acquisition a été régularisée par acte notarié en date du 28 avril 1997.

Historiquement cet ensemble immobilier héberge depuis 1999 le Point Information Jeunesse et par la suite l'Établissement Public Numérique (EPN) de la commune. Ces deux services publics ayant déménagé dernièrement au sein de la Ferme Kauffmann réhabilitée, les locaux du 5 rue de Sochaux sont donc devenus vacants. Aussi, et dans le cadre de la stratégie foncière de la commune, il a été convenu de se dessaisir de ces locaux et de les mettre en vente.

A ce titre, le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs a été saisi afin de procéder à l'évaluation de la valeur vénale de ce bien immobilier. Par rapport en date du 30 avril 2024, ce dernier a rendu ses conclusions en posant les évaluations suivantes (valables pour une durée de 18 mois) :

- **72 000 € pour la maison seule ;**
- **82 000 € pour la maison et le parking attenant.**

Ces évaluations sont exprimées hors taxe et hors droits et sont assorties d'une marge d'appréciation de 15 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 61 000 € pour la maison seule et à 70 000€ pour la maison et le parking attenant (arrondi). La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation de la collectivité. Dès lors, la Ville peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver la cession de l'ensemble immobilier sis au 5 rue de Sochaux sur la parcelle cadastrée section AA n° 137 d'une contenance de six ares quatre-vingt-un centiares (6a81ca) ;**
- **D'acter que cette cession pourra porter, en fonction des opportunités, soit sur la maison seule ou sur la maison et le parking attenant ;**
- **D'approuver un prix de cession de 70 000 € pour la maison seule et de 80 000 € pour la maison et le parking attenant ;**
- **D'autoriser Madame le Maire à intervenir à tous les stades de la procédure de vente et à signer tout acte ou document s'y rapportant.**

Madame le Maire :
Avez-vous des questions ?

Mme NUNHOLD :
Est-ce que vous avez déjà un acquéreur pour cette vente ?

Madame le Maire :
Nous avons à ce jour reçu une proposition, et on a demandé à ce qu'elle soit précisée, ça ne ressemble pas sur la forme à une proposition à l'offre de prix donc, c'est purement administratif. On sait que la personne est intéressée par la maison et le parking. A voir la proposition chiffrée que la personne fera. Les personnes peuvent faire une offre minimum au prix. Pas d'autres questions ? Je vous propose maintenant de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les propositions visées ci-dessus.

11. Dotation Politique de la Ville (DPV) - Approbation de la programmation 2025

La géographie prioritaire délimite un ensemble de quartiers en milieu urbain répondant à un critère de pauvreté par rapport à l'agglomération ainsi que vis-à-vis du niveau de revenu du territoire national. En Bourgogne Franche Comté, ce sont 62 quartiers prioritaires de la ville qui sont concernés, pour un total de 159 000 habitants. Localement, cela correspond au quartier des fougères à Grand-Charmont qui se caractérise par les éléments suivants :

- 1 649 habitants ;
- 51 % de taux de pauvreté ;
- 36.6 % des 16/25 ans non scolarisés ou sans emploi.

Ces éléments constituent des facteurs importants d'exclusion. En renfort des politiques de droit commun face à l'ensemble de ces éléments, la politique de la ville s'appuie sur des moyens additionnels pour viser à rétablir l'égalité des chances. C'est à ce titre que la commune est en mesure de solliciter la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour accompagner des projets d'investissements.

Ainsi pour l'année 2025, la Ville présente la programmation suivante au titre de la DPV :

1 - Aménagement de la salle de sport

La ville de Grand-Charmont dispose d'une salle de sport communale depuis plusieurs années. Cette dernière s'appuyait antérieurement sur les compétences de l'ASCAP avec la mise à disposition de personnels communaux pour développer une offre d'animation sportive sur le quartier des fougères. Depuis 2024, la commune a engagé un projet de développement d'une politique sportive communale avec l'accès aux sports comme vecteur de :

- Prévention à la santé (hygiène, lutte contre l'obésité, équilibre alimentaire, sommeil…) ;
- Inclusion sociale et vivre ensemble (mixité de genre, intergénérationnelle…) ;
- Insertion socio-professionnelle (compétences psychosociales, lever des freins) ;
- Développement personnel et de performance sportive ;
- Lutte contre la délinquance.

Pour développer ces différents axes, la salle de sport communale a besoin de s'agrandir. En effet, la disposition actuelle nécessite le partage d'un espace pour la pratique de l'activité boxe et pour l'accès aux appareils de musculation. Une zone annexe est dédiée aux activités de cardio training. L'enjeu du projet d'aménagement de la salle de sport communal est d'identifier 3 espaces distincts :

- Une salle d'activités collective qui permet l'accueil des groupes pour des activités boxes, sports adaptés, zumba, renforcement musculaire, activités scolaires… ;
- Un espace de musculation ;
- Un espace de cardio training.

Ce projet d'investissement consiste à réhabiliter une terrasse extérieure en un nouvel espace fermé et sécurisé permettant d'accueillir une nouvelle zone d'activités. La transformation du bâti aura un impact sur l'espace commercial à l'entrée du quartier des Fougères, traduisant directement la volonté politique des élus de Grand-Charmont d'améliorer le cadre de vie des charmontais en travaillant sur une image positive du quartier (axe prioritaire du projet de quartier des fougères dans le cadre du CVU engagement 2030).

Sans entrer dans une logique de concurrence avec les salles de sports privées qui se créent sur le territoire, la création d'un équipement de proximité avec des tarifs accessible en plein cœur de quartier est non négligeable pour rétablir l'égalité des chances entre les habitants.

Salle de sport
Communale

Salle de sport
Communale

Nature des investissements	Prix HT	Prix TTC	DPV (80% du HT)
Maîtrise d'œuvre	16 000,00 €	19 200,00 €	
Contrôle technique	3 350,00 €	4 020,00 €	
Coordinateur sécurité	1 222,15 €	1 466,58 €	**137 401,72 €**
Travaux	151 180,00 €	181 416,00 €	
Total 1	**171 752,15 €**	**206 102,58 €**	

M. LOYSEAU :

Donc vous voyez, c'est vraiment un projet construit, avec un objectif multi factoriel. Ça ne nous fera pas plus en termes de coût car on a déjà le personnel. On a aussi voté une subvention pour la salle de 1 500 euros pour qu'il y ait du matériel pour les gens. C'est vraiment un projet cohérent qui arrive au bout donc très content de le voir figuré cette année.

2 - Etanchéité du gymnase du LEP

En plus de la salle de sport communale, la ville de Grand-Charmont dispose de deux équipements sportifs couverts. La salle polyvalente et le gymnase du LEP sont situés en périphérie du périmètre politique de la ville. Pour autant, ils sont utilisés régulièrement par les habitants du quartier des Fougères pour la pratique sportive.

Le plateau sportif du LEP est accessible en autonomie en dehors des heures d'occupation des associations sportives de la commune. Ainsi les habitants profitent de la piste d'athlétisme pour courir ou pour marcher. Les jeunes, plus adeptes des sports collectifs, s'initient au football ou au basketball.

Le gymnase quant à lui fait le bonheur des écoles qui disposent de créneaux hebdomadaires pour la pratique d'activités sportives tout au long de l'année dans le cadre de la réussite éducative. Enfin les acteurs des réseaux enfance, jeunesse et parentalité sollicitent la commune pour la mise en œuvre de stages ou d'activités sportives pendant les vacances.

La ville s'interroge sur l'avenir de la salle polyvalente. En effet, la surface de cette dernière cumulée au fait que ce soit une passoire énergétique a incité les élus locaux à ne plus louer l'équipement pendant la trêve hivernale.

Ainsi, la commune se focalise sur le développement du gymnase du LEP pour accueillir à la fois les manifestations sportives et les évènements culturels et festifs du territoire. C'est à cet effet, que la commune sollicite le soutien financier de l'État via la dotation politique de la ville 2025 pour procéder à des travaux de reprise de l'étanchéité et de l'isolation des terrasses du gymnase du LEP.

Nature des investissements	Prix HT	Prix TTC	DPV (80% du HT)
Travaux terrasse 1	24 260,88 €	29 113,06 €	
Travaux terrasse 2	25 077,48 €	30 092,98 €	**39 470,69 €**
Total 2	**49 338,36 €**	**59 206,04 €**	

Récapitulatif

La ville de Grand-Charmont sollicite donc la Dotation Politique de la Ville 2025 pour le financement de ces deux projets d'investissement qui touchent les thématiques de l'éducation, de la tranquillité publique et de la lutte contre la délinquance, et de l'animation du territoire sur la base du développement d'une politique socio sportive dans le QPV des Fougères
Le tableau récapitulatif de la programmation DPV 2025 est donc le suivant :

Nature des investissements	Prix HT	Prix TTC	DPV (80% du HT)
Aménagement salle de sport	171 752,15 €	206 102,58 €	**137 401,72 €**
Etanchéité gymnase du LEP	49 338,36 €	59 206,04 €	**39 470,69 €**
Total	**221 090,51€**	**265 308,62 €**	**176 872,41€**

M. LOYSEAU :
Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces deux projets DPV ?

M. VIEILLE :
Est-ce qu'il y aura une remise en état du chemin de la Pierre Martin ? Il y a des trous qui s'agrandissent et c'est devenu énorme.

M. LOYSEAU :
Pour répondre à votre question, on est en train de travailler dans le cadre du PLU sur cette entrée de ville qui n'est pas terrible. Il y a une étude qui a été faite pour repenser tout ça, pour lorsque l'on rentre dans Grand-Charmont, on soit content, qu'on vienne avec le sourire. Bien entendu ça chiffre vite, il y a une proposition qui est faite mais pour l'instant, on n'a pas les moyens d'aller au bout de l'idée. Mais en tout cas, on travaille dessus et le Département aussi.

M. DALON :
Il faut reboucher les trous oui.

M. VIEILLE :
Juste avant le ralentisseur, le trou est devenu énorme.

M. DALON :
Ça c'est un affaissement de chaussée, c'est pris en compte par le Département mais ils veulent tout reprendre en même temps. Avant la fin du mois, ils refont un tour de tous les trous dans la voirie. Il y a déjà eu un passage sur tous les axes principaux mi- février et un second passage est prévu avant la fin du mois.

M. VIEILLE :
Il y a les chauffeurs poids lourds qui viennent livrer en plus.

Madame le Maire :

Il y a un emplacement de bus aussi, donc on imagine bien qu'il y a du poids, du passage à ce niveau-là assez régulier, ça n'arrange pas. Je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la programmation 2025 au titre de la DPV telle que présentée.

12. Contrat de Ville Unique (CVU) - Approbation de la programmation 2025

Chaque année, le conseil municipal doit approuver le programme d'actions mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville.

Nouvelle contractualisation du CVU 2024-2030 :

Extrait de la convention cadre signée le 29 mars 2024 :

Dix ans après la parution de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy qui constitue aujourd'hui encore le socle juridique existant en la matière, l'année 2024 marque une étape majeure pour la politique de la ville avec la nouvelle génération des contrats de ville « engagements quartiers 2030 ». Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023. Pour le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), ce sont deux quartiers supplémentaires, Les Batteries du Parc à Montbéliard et Les Forges - Montanot à Audincourt, qui viennent s'ajouter aux sept Quartiers Prioritaires de la Ville existants.

L'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 pose un cadre de gouvernance des nouveaux contrats de ville avec 4 axes prioritaires, en confortant le rôle des EPCI dans l'animation des Contrats de Ville :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire ;
- L'enjeu réaffirmé de mobilisation de l'ensemble des politiques sectorielles ;
- Des habitants étroitement associés à la définition des priorités et projets déployés ;
- Un suivi et une évaluation renforcés.

Priorités identifiées et articulation avec les politiques de droit commun (Etat+ PMA) :

1. Réussite éducative - Projets éducatifs - Parentalité ;
2. Tranquillité publique - Prévention de la délinquance - Médiation ;
3. Accès à l'Emploi - Insertion Professionnelle - Développement Economique ;
4. Transitions - Mobilité - Santé ;
5. Enjeux transversaux (améliorer l'image des quartiers, égalités hommes femmes, lutter contre les discriminations…).

Focus sur le projet du quartier des Fougères de Grand-Charmont :

La ville de Grand-Charmont a été précurseur dans la transformation du quartier prioritaire de la politique de la ville grâce au soutien de l'Etat et des partenaires institutionnels en s'appuyant sur les différents programmes (ANRU) et sur les dotations politique de la ville.

Le quartier des Fougères est un territoire enclavé peu propice au développement économique. Il rayonne davantage par le dynamisme du tissu associatif local et par la présence des nombreux acteurs sociaux qui accompagnent les habitants dans l'insertion socio-professionnelle. Malgré le travail engagé par les acteurs de terrain pour favoriser l'émancipation des habitants, force est de constater qu'une minorité active perpétue des actes de vandalisme et de dégradation prenant à partie le reste de la population. Pour autant, la commune et ses partenaires poursuivent leurs efforts pour améliorer le climat social du territoire en :

- Améliorant le cadre de vie (extension de la restauration scolaire Daniel Jeanney) ;
- Renforçant les conditions de réussite éducative des élèves (socle numérique) ;
- Développant des espaces d'accueil et de co-construction pour les adolescents, les jeunes adultes, les associations et les partenaires.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation du contrat de ville unique 2024/2030, la ville de Grand-Charmont a construit une feuille de route pour accompagner l'évolution et la transformation du quartier des Fougères avec comme axe principal le développement d'un regard positif sur le territoire. Cela s'inscrit en opposition avec la diffamation du secteur en lien avec les comportements inadaptés et intolérables d'une minorité active qui contribue à la mauvaise image du quartier des Fougères.

Pour transformer la vision négative sur la commune, la ville de Grand-Charmont a priorisé les axes suivants complémentaires aux orientations des autres partenaires signataires du contrat de ville unique :

1. Mise en synergie des acteurs sur le modèle des cités éducatives ;
2. Renforcer et articuler la place et le rôle des familles ;
3. Articuler la médiation et la tranquillité publique ;
4. Favoriser l'accès à l'emploi et à la santé ;
5. Intégrer la question des transitions en transversal.

1. Mise en synergie des acteurs sur le modèle des cités éducatives

La politique éducative est une priorité de Grand-Charmont. La ville s'appuie sur la richesse des acteurs locaux pour favoriser la réussite des enfants, des adolescents et des familles. L'évaluation de certains projets structurants de la commune (écoles, ABS, projet social, PRE, UNICEF, CTG…) montre bien la dynamique territoriale insufflée sur le quartier des Fougères. Pour autant, il perdure des zones d'ombre dans le maillage des acteurs. Les projets de développement des équipements sont déconnectés les uns des autres. Des partenariats sont en place en fonction des projets. La collectivité déplore une juxtaposition d'actions sans lien. La nouvelle contractualisation du CVU 2024/2030 est l'opportunité de renforcer la cohérence territoriale et l'intelligence collective dans une logique de complémentarité.

Concrètement cela se traduit par :

- La poursuite de l'acculturation des acteurs ;
- L'amélioration de la communication et du partage d'information (lisibilité de l'offre éducative) ;
- La co-responsabilité des acteurs ;
- Le repérage et l'orientation des enfants, des jeunes ou des familles en difficulté vers le partenaire compétent ;
- La co-construction de projets (développement de partenariats) ;
- Le positionnement des enfants et des jeunes au cœur de l'écosystème.

2. Renforcer et articuler la place et le rôle des familles

Au regard des problématiques sur le quartier des Fougères, la ville de Grand-Charmont s'interroge sur le positionnement des familles dans la vie du quartier. Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, la commune souhaite agir sur 2 axes :

- La participation et l'implication des familles dans la vie de la cité ;
- Le soutien à la parentalité pour les familles en difficulté.

a. La participation et l'implication des familles dans la vie de la cité

Grand-Charmont s'appuie sur les ressources de son territoire issues de champs professionnels de l'éducation nationale, de l'éducation populaire et de l'éducation spécialisée. L'émancipation de parents d'élèves qui se sont constitués en association a modifié les modes de fonctionnement. En effet, l'animation de réseaux « d'experts » favorisait l'entre-soi et la bien-pensance. Les familles ont dû bousculer les codes pour se faire entendre et partager leurs points de vue.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation du CVU, la commune de Grand-Charmont souhaite renforcer la participation des parents sur les sujets qui les concernent en les impliquant dans les différentes instances (commission scolaire, groupe de travail…). L'enjeu est d'identifier les habitants comme des partenaires influents de la communauté éducative.

b. Le soutien à la parentalité pour les familles en difficulté

Pour améliorer le climat social au sein du quartier des Fougères, la ville de Grand-Charmont accompagne les actions de soutien à la parentalité pour les familles les plus en difficulté. Les parents en situation de fragilité sont à la recherche de ressources pour faire face à la complexité de leurs problématiques. Les acteurs locaux jouent un rôle déterminant pour favoriser leur émancipation.

En parallèle de cet accompagnement social, les actions de soutien à la parentalité doivent permettre de renforcer le positionnement des parents dans leur fonction parentale. Les agissements néfastes de la minorité active sont de la responsabilité de la communauté mais également des parents. Il existe un enjeu de réappropriation de l'espace public par les familles pour contenir les agissements des enfants et des jeunes qui souhaitent imposer leurs codes.

Les familles des Fougères ont un rôle prépondérant à jouer dans l'amélioration du climat social du quartier.

3. Articuler la médiation et la tranquillité publique

La lutte contre la délinquance est un axe majeur sur le quartier des Fougères. Comme indiqué précédemment, c'est l'affaire de tous (population, acteurs locaux, force de l'ordre…). A son niveau, la ville :

- Intègre les différents dispositifs (GCLT, CPO, CISPD) pour partager les informations et coordonner les actions ;
- Investit dans des dispositifs de sécurité et de sûreté (vidéo protection / alarmes connectées…).

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation du CVU 2024/2030, la lutte contre la délinquance doit s'opérer sur deux fronts : d'une part, les actions de prévention avec la coordination et l'animation du réseau jeunesse (coordinateurs, animateurs socio-éducatifs, médiateurs sociaux, éducateurs spécialisés) et d''autre part, la répression avec l'identification et la poursuite des différents protagonistes.

4. Favoriser l'accès à l'emploi et à la santé

Le quartier des Fougères est un territoire enclavé, peu propice au développement économique et/ou à l'implantation de cabinets médicaux. Cette situation renforce les difficultés d'accès à des services ou des ressources.

La ville de Grand-Charmont développe des projets de territoire pour d'une part repérer les habitants en difficulté, favoriser l'aller-vers et enfin lever les freins pour accéder aux différents services. Il s'agit de renforcer la capacité d'agir des habitants.

Ce travail d'émancipation prend sens dans la coordination et l'animation de réseaux spécialisés dans ces domaines. La ville favorise l'implantation de permanences au plus près des habitants dans des espaces partagés.

La ville s'inscrit également dans la coordination des actions à l'échelle de PMA pour favoriser une cohérence territoriale.

5. Intégrer la question des transitions en transversal

a. Transition énergétique

Le quartier des Fougères a été exemplaire dans le cadre de la rénovation urbaine. La destruction des derniers habitats collectifs touche à son terme. La transformation du quartier a été réfléchie avec la création d'espaces de verdure où il fait bon vivre. La commune se concentre désormais sur des projets structurants concernant ses bâtiments collectifs :

- Quel avenir pour la salle polyvalente ?
- Quel avenir pour le stade de foot Musner ?
- Réhabilitation des écoles Jeanney/Curie, de la maison de l'enfant.

b. Transition numérique

La ville de Grand-Charmont réalise actuellement un diagnostic partagé à l'échelle de son territoire sur un projet numérique. En effet, les acteurs convergent sur le constat :

- D'un manque de visibilité de l'offre d'accompagnement de la population ;
- De la prise de compétences de certains opérateurs en lien avec la dématérialisation des services publics ;
- Du manque de formation des opérateurs ;
- D'une multiplicité d'actions similaires (création de CV).

L'enjeu est de développer une cohérence territoriale dans le but d'orienter les usagers vers les services les plus adaptés.
Dans le cadre de l'appel à projet CVU 2025, la ville de Grand-Charmont est sollicitée comme financeur pour accompagner les projets portés par des partenaires associatifs ou institutionnels.

Programmation Contrat de ville unique 2025

La ville de Grand-Charmont est sollicitée par 10 porteurs de projets dans le cadre de la programmation du contrat de ville unique 2025. Elles sont réparties comme suit :

- 2 établissements publics : le CCAS et la Ville de Grand-Charmont ;
- 5 associations de Grand-Charmont : le centre social des Francas, la ferme d'animation Jan Ross, Frat'Aire, les Mères'Veilleuses et l'AVS Basket ;
- 3 associations hors Grand-Charmont : La ludotaverne, SOS Médiagir et l'association Coopilote.

Les 16 projets proposés sont répartis en fonction des thématiques suivantes :

Thématique	Dénomination du projet	Porteur
Animation du territoire	Ferme itinérante dans les QPV	**Ferme d'animation Jan Ross**
	Fête des associations	**Ville de Grand-Charmont**
	Quartier d'été - animations collectives	**Les Mères'Veilleuses**
	Quartier d'été - animation en pied d'immeuble	**Ludotaverne**
Participation des habitants / renforcer le pouvoir d'agir des habitants	La vie dans la cité	**Centre social des Francas**
	Fraternité mission populaire aire urbaine	**Frat'aire**
	Ateliers du partage	**Les Mères'Veilleuses**
	Permanences juridiques	**SOS Médiagir**
Réussite éducative	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	**Centre social des Francas**
	Secteur jeune	
Socio sports	Grand-Cha' Olympique	**Ville de Grand-Charmont**
	Street tour	**AVS Basket**
Prévention santé	Promotion de la santé communautaire	**CCAS de Grand-Charmont**
	Prendre en main sa santé	**Les Mères'Veilleuses**
Sensibilisation à l'environnement	Les ateliers du partage	**Les Mères'Veilleuses**
	La terre est Mères Veilleuses : agriculture urbaine et durable en QPV	**Coopilote**

Dans le cadre de l'appel à projet CVU 2025 porté par Pays de Montbéliard Agglomération, les associations sont en mesure de solliciter l'ensemble des financeurs en fonction de leurs compétences et/ou de leurs priorités. Le contrat de ville unique est une politique additionnelle au droit commun. Les porteurs de projets doivent être en mesure de justifier des co-financements entrainant ainsi la valorisation des subventions communales.

Dans ce cas précis :

- Le centre social des Francas et la ferme d'animation Jan Ross valorisent la subvention communale dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens qui les lient avec la Ville ;
- Les associations charmontaises valorisent les demandes de financement qui sont propres à l'appel à subventions communales 2025 ;
- La ville et le CCAS valorisent l'investissement de leurs agents dans le cadre des projets.

De ce fait, SOS médiagir, la Ludotaverne et l'association Coopliote font une demande de soutien financier pour développer les projets sur la commune.

La commission vie associative qui s'est réunie le 11 février 2025 propose au conseil municipal de ne pas répondre favorablement aux demandes des associations non domiciliées à Grand-Charmont.

Les subventions aux associations charmontaises seront étudiées au conseil municipal du 7 avril 2025.

RECAPITULATIF DES DEMANDES

N°	Structure	Intitulé du projet du projet	Sollicitation 2025	Description
1	AVS Basket	Street tour	500,00 €	Réalisation d'animation sportive en extérieur dans tous les QPV de PMA les mercredis après-midi
2	CCAS	Promotion santé	6 000,00 €	Former des référents locaux au CPS - répercussion sur les habitants - sensibilisation à la santé
3	Coopiliote	La terre est Mères' Veilleuses	1 100,00 €	Atelier de sensibilisation à l'environnement - Renforcement du pouvoir d'agir des habitants avec des ateliers participatifs
4	Ferme du Fort Lachaux	Ferme itinérante	1 000,00 €	Animation dans les 9 QPV - participation à la fête des associations, rdv des familles
5	Frat'aire	Action solidaire	1 500,00 €	Ateliers de partage et d'échanges, loisirs créatifs, repas solidaires…
6	Ludotaverne	Quartier fête l'été	1 000,00 €	Animation en pied d'immeuble dans les QPV rattaché au centre social

7	Francas	CLAS	7 423,00 €	Atelier de soutien à la scolarité (méthodologie / ouverture culturelle / temps convivial)
8	Francas	La vie dans la cité	55 648,00 €	Renforcer le pouvoir d'agir des habitants - manifestations collectives (nouvel an chinois, fête de la musique, rentrée des familles, semaine des droits de l'enfant)
9	Francas	Secteur jeunes	13 748,00 €	Développement du secteur jeunes
10	Mères'veilleuses	Culture ouverture sur le monde	2 000,00 €	Proposition de sorties collectives culturelles
11	Mères'veilleuses	Atelier du partage	2 000,00 €	Ateliers participatifs (cuisine, jardin, parentalité…)
12	Mères'veilleuses	Prendre en main sa santé	2 000,00 €	Atelier de sensibilisation à la santé
13	Mères'veilleuses	Quartier d'été	1 000,00 €	Programmation culturelle, sportive et de loisirs pour les familles et les habitants
14	SOS médiagir	Permanence - point d'écoute	2 000,00 €	Permanences juridiques
15	Ville de Grand-Charmont	Grand-Cha' en fête	3 000,00 €	Fête des associations
16	Ville de Grand-Charmont	Grand-Cha' olympique	25 600,00 €	Socio-sport
TOTAL			**125 519,00 €**	

M. LOYSEAU :

S'il y a des questions, n'hésitez pas.

M. GRILLON :

Le point 16, Grand-Charmont olympique ça concerne quoi le projet ?

M. LOYSEAU :
Le socio-sport, l'objectif depuis plusieurs années, on avait l'idée de créer un événement autour du sport. Pourquoi 25 000 €, il faut que je regarde, mais l'idée était d'appuyer le coté sportif et aussi le coté ensemble.

M. DRIANO :
Une petite question annexe, j'ai lu dans la presse qu'il y avait eu quelques soucis avec les lignes de bus, ça été remis en état ?

M. LOYSEAU :
On a des choses positives, il y a eu des soucis avec des jeunes, c'était un arrêt de trois jours et là ça a repris. L'idée n'est pas de pénaliser les anciens.

Mme TABECHE :
J'ai une question par rapport à l'accueil des adolescents, qu'est ce qui existe comme accueil en ce moment ? Qu'est ce qu'on leur propose et où ?

Madame le Maire :
Le public adolescent, vous savez bien qu'aujourd'hui il y a une difficulté, c'est le recrutement d'un animateur jeune. C'est la difficulté du centre social. Donc pour pouvoir faire la continuité avec ce qui existait déjà auparavant, avec l'accueil de Toussaint l'ouverture par exemple, ou l'on pouvait préparer des projets, mettre en place des choses, de mettre en place des actions autour de cette jeunesse, seulement aujourd'hui, l'animateur n'est pas existant. D'ailleurs vous le savez, la direction, elle est partie. Le recrutement d'une nouvelle directrice est là aujourd'hui, il y a bien des propositions qui peuvent être faites, on va dire à une certaine catégorie de jeunes, et aujourd'hui avec un encadrement qui pour l'instant n'est pas existant. Les portes sont ouvertes, vous savez qu'au centre social, c'est un accueil inconditionnel, familles, enfants, jeunes. Cependant, l'encadrement aujourd'hui ne peut pas être réalisé.

Mme TABECHE :
Et l'espace d'accueil ?

Madame le Maire :
L'espace d'accueil qui était dédié, c'était l'espace Toussaint Louverture. Il y avait des plages horaires de prévus, même en soirée. Quand l'ancien animateur Radwan était encore là, il était déjà mis en place un tuilage car on sait très bien qu'il y a des amplitudes horaires qui ne sont pas jouables pour certains animateurs. On avait créé avec un collectif de partenaires de pouvoir ouvrir jusqu'à certains horaires. Il avait été sollicité certains éducateurs de l'ADDSEA, les médiateurs, donc pour créer des amplitudes d'ouverture un peu plus étendu. Seulement, il faut qu'il y ait le pilier, c'est-à-dire l'encadrant sur place. C'est aujourd'hui le souhait du centre social et de la collectivité, c'est de ne pas laisser un espace ouvert, c'est un accueil libre, mais pas sans un encadrant.

Mme TABECHE :
Moi je parle des plus jeunes, dans la continuité de ce travail éducatif, ceux qui posent problème c'est ceux-là, les plus jeunes, les 10-11 ans ne veulent plus aller en centre de loisirs. Ça ne date pas d'aujourd'hui.

Madame le Maire :
C'est une alerte qui a été entendu par la collectivité, émanant du centre social qui disait qu'aujourd'hui l'espace Toussaint l'ouverture peut accueillir des jeunes d'une tranche d'âge, seulement les 11-13 ans ou les 11-14 ans, c'est un public qui ne peut pas se croiser ou qui ne souhaite pas du tout se croiser et là ça pose problème en termes d'accueil. Effectivement ça avait été remonté qu'il faut un espace pour les 11-13 ans ou 11-14 ans mais qu'ils ne soient pas avec les 15-20 ans.

Mme TABECHE :
Moi dans mon idéal, la Maison du Puits était un espace idéal d'accueil.

M. LOYSEAU :
C'est une question qu'on avait soulevée, le centre social ne voulait pas retenir cela car le fait de sortir des Fougères, ils perdraient des subventions. C'était un problème financier derrière.

Madame le Maire :
Il faut aussi qu'ils soient sur place, sur le territoire du QPV.

Mme TABECHE :
Si c'était en bas, c'était un site en plus, ce n'était pas en faire l'espace central.

M. LOYSEAU :
On avait bien travaillé cette possibilité-là. C'est un choix que n'a pas retenu le centre social.

Madame le Maire :
Ce n'est pas que ça ne marchait pas, c'est que compte tenu des ressources qu'ils avaient, même humaines, ce n'était pas jouable. L'idéal, c'est d'avoir des animateurs pour tous les secteurs. Je sais ce que ça fait d'avoir des multi-sites, ça use les équipes donc ils doivent être assez nombreux avec des reins solides. Le choix est fait de prioriser l'espace d'accueil du centre social rue du stade et d'avoir un point d'attache sur le territoire avec la maison de l'enfant et l'espace Toussaint l'ouverture. Voilà pourquoi aussi ils étaient rétissants car ils étaient limités en termes de ressources.

Mme TABECHE :
Les Francas ne sont pas spécialisés dans l'animation jeunesse.

Madame le Maire :
C'est aussi un constat et ils en sont conscients aussi. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres remarques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M. Christian DRIANO), approuve la programmation 2025 du CVU telle que présentée.

Nous sommes arrivés au bout des rapports, je vous propose de lever la séance, nous n'avons pas reçu de questions diverses. Le prochain conseil est le 7 avril et nous allons établir le calendrier pour le deuxième semestre pour lequel vous serez destinataires.
Séance levée à 20h46.